

Monsieur le Maire,

Mesdames Messieurs les élus,

Je souhaite faire une remarque et demande que celle-ci figure dans le compte rendu du Conseil municipal :

Madame la 1^{ère} adjointe a refusé la diffusion de l'information relative à la manifestation organisée par l'association « J'aime Poulx tout simplement » à savoir l'omelette Pascale le samedi 30 mars, sur les panneaux d'information lumineux de la commune.

Cette manifestation offrait ce jour-là un temps de convivialité très apprécié les années précédentes par un grand nombre de personnes.

Ces panneaux ne sont-ils pas destinés à informer les Poulxaises et Poulxois des évènements organisés, notamment, dans le cadre de la vie associative ?

J'aime Poulx tout simplement étant une association loi 1901, il y a eu iniquité de traitement.

Nous considérons cela comme discriminant, non opportun, regrettable et mesquin.

Les Poulxaises et Poulxois jugeront.

Eric Lefort,

Pour le groupe J'aime Poulx